

DÉSIGNATION des TRAVERSÉES.	Durée moyenne de la traversée (jours). Indication des chapitres auxquels incombent les dépenses.	TABLE DU COMMANDANT								
		HOMMES		FEMMES		JEUNES GENS . de 16 à 18 ans.		ENFANTS de 5 à 16 ans.		
		fonction- naire ou autre appartenant à la Marine.	Particu- liers.							
Tahiti.										
De Rochefort à Tahiti par Nouméa.	457	43	490 45	215 44	483 74	207 49	483 74	207 49	468 54	490 36
		28	4449 40	1449 40	4449 40	4449 40	4086 46	4086 46	725 09	725 09
Somme à verser...			4639 85	4664 24	4632 84	4656 59	4270 47	4293 95	893 63	945 45
De Tahiti à Brest (par Nouméa).	167	43	228 84	228 84	220 74	220 74	220 74	220 74	202 49	202 49
		28	4577 85	4577 85	4577 85	4577 85	4483 04	4483 04	789 48	789 48
Somme à verser...			4806 66	4806 66	4798 56	4798 56	4403 72	4403 72	994 97	994 97

NOTA. — En ce qui concerne les passagers admis aux tables de l'état-major, des maîtres et des seconds-passager, que celui fixé pour les personnes admises à la table du commandant.

Lorsqu'il s'agit de passagers embarqués sur des bâtiments qui doivent traverser l'Isthme de Suez, les frais être augmentés des sommes ci-après représentant les droits de transit à travers le canal :

Passagers au-dessus de 12 ans. . . 10 fr.; enfants de 3 à 12 ans, 5 fr. (Les enfants au-dessous de 3 ans

(1) En ce qui concerne les frais de passage, la même allocation est due pour chacun des membres de la